Envoyé en préfecture le 24/12/2024 Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

# CC BERRY LOIRE PUISAYE

assainissement non collectif: SPANC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024



Publié le

ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

## Table des matières

1.	CA	RACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
	1.1. 1.2. 1.3.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
2.	TA	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
		MODALITES DE TARIFICATION	
3.	INI	DICATEURS DE PERFORMANCE	1
	3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
4.	FIN	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
		MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES  PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGE PER FORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	SER

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

# 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau <b>commur intercon</b>							
Nom de la collectivité : CC BERRY LOIRE PUISAYE							
Nom de l'entité de gestion: assainisse	ement non collectif: SPANC						
• Caractéristiques (commune, EPCI et	type, etc.) : Communauté de comm	unes					
➤ Compétences liée au service  ☐ Contrôle des installations	Traitement des matières de vidan						
Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Réalisation des installations					
<ul> <li>Territoire desservi (communes adhére l'EPCI</li> </ul>	entes au service, secteurs et hameau	ex desservis, etc.): 20 communes de					
<ul> <li>Existence d'une CCSPL</li> <li>NB. La commission consultative des se habitants</li> </ul>	☐ Oui ervices publics locaux est obligate	☑ Non pire pour les EPCI de plus de 50 000					
<ul> <li>Existence d'un zonage</li> <li>NB. quelques communes avaient approusson intégralité à ce jour.</li> </ul>	☐ Oui uvé leur zonage d'assainissement n	⊠ Non nais le territoire n'est pas couvert dans					
> Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date d'approbation : 29/	02/2024  Non					
40 Mada da mastian du a	- m d						

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 5 825 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 17 943.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

Publié le

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie territoire couvert par le service) est de 32,46 % au 31/12/2023. (32,46 % au 31/1

### Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023				
$\mathbf{A} - \mathbf{\acute{E}}$	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service						
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui				
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui				
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui				
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui				
$\mathbf{B} - \mathbf{\acute{E}}$	B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service						
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non				
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non				
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non				

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100 (100 en 2022).

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024





ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

### 2. Tarification de l'assainissement et recettes au service

#### Modalités de tarification 2.1.

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange):

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés:
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024				
Compétences obligatoires						
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Avis de conception : 80,00 € Avis de réalisation : 120,00 €	Avis de conception : 85,00 € Avis de réalisation : 125,00 €				
Tarif du contrôle des installations existantes en €	130,00 €	135,00 €				
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Litige (avec nouvelle visite) : 140,00 € Contre-visite : 60,00 €	Litige (avec nouvelle visite) : 145,00 €				
Compétences facultatives						
Majoration 400%		540,00 €				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs 2023
- Délibération du 19/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs 2024
- Délibération du 29/02/2024 effective à compter du 01/07/2024 fixant la majoration de 400% applicable aux installations non conformes suite à relance (dans le cadre d'une vente immobilière)

#### 2.2. Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023			
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	
Facturation du service obligatoire en €	20 412,00 € (titres émis + produits rattachés)	0	20 412,00 € (titres émis + produits rattachés)	26 112,00 €	0	26 112,00 €	
Facturation du service facultatif en €	0	0	0	0	0	0	
Autres prestations auprès des abonnés en €	0	0	0	0	0	0	
Contribution	0	0	0	0	0	0	

Accusé de réception en préf 045-214500530-20250224-2 Date de télétransmission : 2 Date de réception préfecture				Reçu e	en préfecture le 24/1			
exceptionnelle du budget général en €					Publié I ID : 045	e 5-200068278-202412		
Autre en € :	0	0	0	0		0	0	

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024





ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

# 3.Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

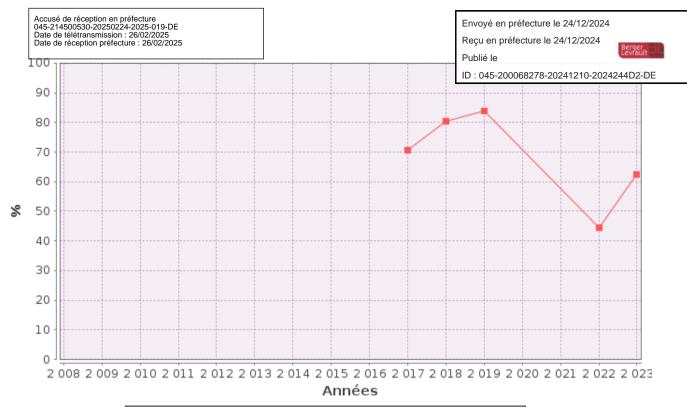
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u> : cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

	Nombre d'installations contrôlées	Autres installations contrôlées	
	jugées conformes ou ayant fait	+ ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes	
Taux de conformité des dispositifs _	l'objet d'une mise en conformité	ou de risques avérés de pollution de l'environnement	* 100
d'assainissement non collectif	Nombre total d'insta	allations contrôlées depuis la création du service	100

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	865	864
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 721	2 662
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	789	794
Taux de conformité en %	44,5	62,3

Commentaire concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : changement de technicien; ce chiffre respecte le descriptif des installation contrôlées sans additionner le deuxième controle



- P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID: 045-200068278-20241210-2024244D2-DE

# 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2023** est de 0 €.

# 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €		
Sans objet			